

PROCES VERBAL BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 8 décembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Nombre membres du

bureau :

- en exercice : 21
- présents : 15
- votants : 16

Date de convocation :

Le 28 novembre 2025

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 ^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 ^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 ^{ème} Vice-président	-----	2 ^{ème} membre	-----
3 ^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3 ^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 ^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 ^{ème} membre	-----
5 ^{ème} Vice-présidente	-----	5 ^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 ^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 ^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 ^{ème} Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7 ^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAUULT Damien	8 ^{ème} membre	-----
9 ^{ème} Vice-président	-----	9 ^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10 ^{ème} Vice-président	Monsieur GIBAUULT Patrick	10 ^{ème}	Madame PLAT Françoise

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Madame ESNARD Dominique -

A donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

Ordre du jour

I. DELIBERATIONS

FINANCES

1. Attribution des aides à l'apprentissage 2025
2. Attribution des aides à l'investissement matériel

URBANISME

3. Exercice du droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section ZA n°74 et 77 sises 1 rue des grands champs à Selles-sur-Cher (41130)

II. AFFAIRES DIVERSES

1. Ordre du jour du Conseil communautaire du 15 décembre 2025

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière réunion de bureau. **Le Bureau communautaire l'entérine à l'unanimité.**

Dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été confiées lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2023, le bureau s'est donc prononcé sur les délibérations suivantes :

Finances

1. Attribution des aides à l'apprentissage 2025

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 19 décembre 2024, le Conseil a adopté un nouveau dispositif. Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Date demande	Entreprise	Montant sollicité	Apprenti
04/09/2025	MARTIN COUVERTURE 1 CHEMIN DE LA FUTAIE FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	Apprenti CAP couverture
		1 500,00 €	Apprenti CS Zinguerie
	ENTREPRISE BAILLOU FRERES 7 RUE PIERRE GIRAULT THENAY 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	Apprenti Brevet Professionnel Maçon
25/09/2025	SARL PLASSAIS LIEU-DIT LA LIETERIE 41400 CHISSAY-EN-TOURAIN	3 000,00 €	Apprenti BTS ASCE Mécanique agricole
02/10/2025	SARL BARBE 7 ROUTE DE LA GIBERIE VALLIERES-LES-GRANDES	3 000,00 €	Apprenti CAP Peintre applicateur de revêtements
16/10/2025	BARDET SN ZONE INDUSTRIELLE, RUE DE L'INDUSTRIE 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	3 000,00 €	Apprenti CAP Monteur et installation thermiques
07/11/2025	AU FIL DU TEMPS 21 RUE BEZAINE 41130 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	Apprenti BAC PRO Aménagement Paysager
10/09/2025	COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 41130 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	Apprentie CAP accompagnement éducatif petite enfance
06/11/2025	SCEA LES PESSON 530 CHEMIN DE LA BATAILLE 41400 PONTLEVOY	3 000,00 €	Apprenti BTSA agronomie et cultures durables

La Commission des Finances réunie le 26 novembre 2025 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 16D24-5 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

Date demande	Entreprise	Apprenti	Montant attribué
04/09/2025	MARTIN COUVERTURE 1 CHEMIN DE LA FUTAIE FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Apprenti CAP couverture	3 000,00 €
		Apprenti CS Zinguerie	1 500,00 €
	ENTREPRISE BAILLOU FRERES 7 RUE PIERRE GIRAULT THENAY 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Apprenti Brevet Professionnel Maçon	3 000,00 €
25/09/2025	SARL PLASSAIS LIEU-DIT LA LIETERIE 41400 CHISSAY-EN-TOURAIN	Apprenti BTS ASCE Mécanique agricole	3 000,00 €
02/10/2025	SARL BARBE 7 ROUTE DE LA GIBERIE VALLIERES-LES-GRANDES	Apprenti CAP Peintre applicateur de revêtements	3 000,00 €

16/10/2025	BARDET SN ZONE INDUSTRIELLE, RUE DE L'INDUSTRIE 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	Apprenti CAP Monteur et installation thermiques	3 000,00 €
07/11/2025	AU FIL DU TEMPS 21 RUE BEZAINE 41130 SELLES-SUR-CHER	Apprenti BAC PRO Aménagement Paysager	3 000,00 €
10/09/2025	COMMUNE DE SELLES-SUR- CHER 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 41130 SELLES-SUR-CHER	Apprentie CAP accompagnement éducatif petite enfance	3 000,00 €
06/11/2025	SCEA LES PESSON 530 CHEMIN DE LA BATAILLE 41400 PONTLEVOY	Apprenti BTSA agronomie et cultures durables	3 000,00 €

2. Dispositif « aide à l'investissement en matériel »

- CASCALINE Camping Le Gué – 6 rue de Couddes, CHEMERY (41700)

Par courrier en date du 21 juillet 2025, Monsieur et Madame MAINGUET, gérants de la SARL CASCALINE, camping Le Gué sis 6 route de Couddes à Chémery (41700), sollicitent la Communauté de Communes afin de bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel. Cette requête vise à obtenir un financement pour l'acquisition de terrasses pour des mobil homes. Le montant de l'opération est estimé à **4 305.20 € HT**.

- EURL CTSA 41 – 160 rue du Vaux de Chaume – SAINT-AIGNAN (41110)

Par courrier du 21 juillet 2025, Monsieur VILAIN Frédéric, gérant de l'EURL CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel. Cette requête vise à obtenir un financement pour l'acquisition d'équipements indispensables à la réalisation des contrôles techniques des deux-roues motorisés. Le montant de l'opération est estimé à **7 947.50 € HT**.

- SOLOGNE FITNESS, 15 H rue des Entrepreneurs, Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

Par courrier en date du 31 août 2025, Monsieur MENON Grégory, gérant de Sologne fitness, situé au 15 H rue des Entrepreneurs à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sollicite la communauté de Communes afin de bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel. Cette requête vise à obtenir un financement pour l'acquisition de nouveaux équipements de fitness. Le montant de l'opération est estimé à **27 904.50 € HT**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 21 juillet 2025 de Monsieur VILAIN Frédéric, gérant de l'EURL CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 26 novembre 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'octroi des aides suivantes au titre du développement économique :

Entreprise	Objet	Montant de l'aide
CASCALINE Camping Le Gué	Acquisition de terrasses pour mobil homes	1 070.00 €
EURL CTSA 41	Acquisition équipements pour le contrôle technique des deux roues motorisés	1 986.88 €
SOLOGNE FITNESS	Acquisition équipements pour fitness	5 000.00 €

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte e 20422 - opération 202407 du budget principal 2025. Les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai. Le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses. Monsieur le Président ou à son représentant est pour signer tous actes et pièces afférents.

Urbanisme

3. Exercice du droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section ZA n°74 et 77 sises 1 rue des grands champs à Selles-sur-Cher (41130)

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu le 8 septembre 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section ZA n°74 (13m²) et n°77 (2 087 m²) sises 1 rue des Grands Champs à Selles-sur-Cher (41130). Ces parcelles appartiennent à la SCI CARRE LAZIER représentée par Monsieur Eric CARRE dont le siège se situe au 1 rue des Grands Champs à Selles-sur-Cher (41130) et sont situées en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher. Le prix de vente proposé est de 157 000 € TTC avec en sus une commission d'un montant de 12 000 € TTC aux frais de l'acquéreur et les frais d'acte. Lors de la réunion de bureau du 27 octobre 2025, l'Assemblée a décidé d'exercer son droit de préemption. Des erreurs matérielles figurent dans la rédaction de la délibération : il convient de justifier clairement de ce droit et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Le bureau communautaire, à l'unanimité, précise, que dans le cadre de l'exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section ZA n°74(13m²) et n°77 (2 087 m²) sises 1 rue des Grands Champs à Selles-sur-Cher (41130), approuvé lors du bureau du 27 octobre 2025, la Communauté de communes Val de Cher-Controis exerce la compétence développement économique sur son territoire et que dans ce cadre, elle crée, aménage et entretien les zones d'activité et qu'elle soutient les activités commerciales d'intérêt communautaire ; Que les parcelles objet de la demande permettent par leur classement en zone Ui au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher, d'implanter des activités artisanales et industrielles ; Que la Communauté de communes Val de Cher Controis a le projet d'installer des activités sur ce secteur et plus particulièrement sur ces parcelles. Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) est autorisé à l'effet de signer tous documents nécessaires à cet effet.

La présente délibération modifie pour partie la délibération ayant le même objet en date du 5 novembre 2025 et reçue en préfecture de Loir-et-Cher le 5 novembre 2025.

Affaires diverses

4. Rapport d'orientations budgétaires 2026

Lors de la séance communautaire prévue le 15 décembre 2025, le Conseil sera appelé à délibérer sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, présenté par Monsieur Thierry GREGOIRE, représentant du cabinet Public Impact Management. À cette occasion, Monsieur le Président tient à rappeler à l'Assemblée que, bien que la situation financière de la Communauté reste globalement équilibrée, une attention renforcée s'impose pour préserver la stabilité des comptes publics sur le long terme. Cette rigueur est d'autant plus nécessaire qu'elle conditionne la capacité de la collectivité à soutenir les projets structurants pour le développement du territoire. Comme le souligne Monsieur Thierry GREGOIRE, les collectivités locales seront directement exposées aux effets des récentes mesures de restriction budgétaire annoncées par l'État. Dans ce contexte, où les perspectives financières demeurent marquées par une forte incertitude en attendant les arbitrages de la prochaine loi de finances, une gestion à la fois prudente et anticipative s'avère indispensable. Cette démarche permettra à la Communauté de concilier équilibre financier et ambition territoriale, tout en sécurisant les marges de manœuvre nécessaires à l'accomplissement de ses missions essentielles.

5. Projets éoliens sur le territoire

Lors de la prochaine séance du Conseil communautaire, nous aborderons la question de l'implantation d'éoliennes sur notre territoire, notamment les projets prévus sur les communes du Controis-en-Sologne et de Choussy. Ce dossier, qui fait l'objet de préoccupations exprimées par des acteurs locaux, mérite une analyse attentive. En effet, d'autres solutions pourraient mieux répondre aux enjeux spécifiques de notre territoire et aux attentes des habitants. À ce titre, l'opportunité de développer des méthaniseurs, susceptibles de constituer un complément de revenus pour les agriculteurs – une profession actuellement en difficulté –, pourrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. Près d'un tiers des exploitations agricoles affichent aujourd'hui un excédent brut d'exploitation négatif, une situation qui appelle des réponses adaptées.

Fait à le Controis-en-Sologne, le 8 décembre 2025

Le Président

Jacques PAOLETTI



Observations éventuelles : Le Président demande au bureau communautaire du 2 février 2026 si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance communautaire. Le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part de l'Assemblée

